

AD Live - Webinaire Financements de thèse

28/11/23

Animatrices :

- Hélène Selosse – Cheffe du Service des Affaires Doctorales
- Isabelle Fournier – Vice-Présidente Affaires Doctorales

Intervenants :

- Sandrine Chassagnard, Vice-Présidente Recherche du domaine SHS
- Céline Delohen – Adjointe à la Cheffe du Service des Affaires Doctorales (Contact dossiers allocations régionales, contrat doctoral handicap)

Autres services ressources :

- Marie Lemoine – Cheffe du Service Partenariat et Structures de Recherche (référente concernant thèses labellisées)
- Lise Kozlowski juriste au STIJ (Service Transversal d'Ingénierie Juridique),
- Valérie Chabant, Ingénieure projet au le STEMP (Service Transversal Expertise et aide au Montage de Projets)

Représentants du Conseil Régional Hauts-de France :

- Sandrine Charlet DRES - responsable Service Recherche
- Claire Bugner DRES – Chargée de mission service Recherche
- Gaylord Bauden-Hamerel - DRES – Chargé de mission service Recherche
- Erik Staniek - DRES – Chargé de mission service Recherche

Coordinateur.rice.s CPER :

Damiana Leo, Didier Théron et Philippe Dufrenoy

SYNTHESE DES QUESTIONS/REPONSES :

Points d'attention d'ordre général :

Il convient de se référer au tableau de synthèse qui sera régulièrement mis à jour, une solution en cours pour un accès à tous. En cliquant sur le nom de l'AAP, vous accédez à la procédure, pour le Conseil Régional, il s'agit à ce jour des recommandations internes.

On entend par écoles graduées, la nouvelle dénomination des écoles doctorales.

Pour avoir une idée précise du coût d'une thèse, il faut se référer à la réglementation de la rémunération des doctorants qui évolue chaque année jusqu'à 2026. Il convient donc de comptabiliser le nombre de mois par année à compter de la date de démarrage et d'appliquer les montants correspondants. Pour rappel, voici les éléments diffusés aux unités de recherche, le 6 juillet dernier :

- Au 1er juillet 2023 - brut mensuel : 2 074.78 € (coût chargé mensuel : 2 899.50 €)
- 2024 - brut mensuel : 2 131.50 € (coût chargé mensuel : 2 978.78 €)
- 2025 - brut mensuel : 2 233.00 € (coût chargé mensuel : 3 120.62 €)
- 2026 - brut mensuel : 2 334.50 € (coût chargé mensuel : 3 262.46 €)

Ne pas confondre sélection des sujets de thèse et validation des candidats par les écoles graduées.

Thèses labellisées :

Les lauréats IUF junior privilégiés sont un ceux uniquement 2023.

Pour les cotutelles internationales un cofinancement du partenaire est demandé indépendamment du financement de la 4^{ème} année (thèses avec la Belgique).

AAP GRAEL :

Pour l'appel à projets GRAEL, les sélections font l'objet d'un processus distinct des autres axes de thèses labellisées mais le dossier est à déposer via la même application.

Un cofinancement GRAEL ne peut pas faire l'objet d'un cofinancement Région.

Contrat doctoral handicap :

A notre connaissance, il n'est pas prévu d'accompagnement spécifique pour les bénéficiaires d'un contrat doctoral handicap en vue de l'insertion professionnelle. Néanmoins, comme pour tout doctorant.e, il existe les dispositifs classiques mis à disposition par les écoles graduées et le Collège Doctoral. Pour compléter ce dispositif, il convient de se rapprocher du Service RH Handicap pour connaître l'existant.

Global PHD :

L'AAP Global PHD ULILLE concerne les projets de thèse en cotutelle avec KU Leuven.

Allocations régionales :

Pas de cofinancement possible via des projets Européens.

Globalement, tous les cofinancements doivent être confirmés avant la phase de recrutement.

Pour les thèses avec l'industrie, si l'entreprise est éligible, il faudra passer par le FEDER.

Avec un financement de 50% d'une thèse avec l'ANR, il est possible de candidater à la Région contrairement aux financements déjà obtenus à 100%.

Pour les dossiers FEDER, la procédure de candidature auprès de l'Initiative d'Excellence sera connue en son temps.

Le critère des jeunes HDR de moins de 3 ans est un point d'attention parmi d'autre mais ce n'est pas le seul critère.

Le financement région est finalement acquis sur la base d'un couple sujet/candidat. Si ce dernier n'est pas retenu pas l'école doctorale, la candidature peut être remplacée durant

plusieurs mois. Cependant, **attention** : si le cofinancement est assuré par Ulille, ce remplacement doit intervenir impérativement pour un recrutement au 1^{er} décembre au plus tard, faute de quoi, le financement ULille sera perdu pour l'année de référence. Si le cofinancier est extérieur, le délai peut être prolongé en accord avec le Conseil Régional.

Si un encadrant de l'Université de Lille n'a pas d'HDR et que le projet se fait avec un collègue HDR d'une autre université, le dossier sera déposé via l'établissement de l'HDR du titulaire.

L'ADEME peut être sollicitée pour un cofinancement sur une allocation régionale, les deux établissements sont en lien et en concertation, le calendrier de l'ADEME est donc pris en compte.

86 supports contrats doctoraux seront attribués aux Ecoles Graduées, selon les critères de répartition. Le nombre des cofinancements avec la Région sera en fonction de ses priorités.

Pour l'axe CPER, il faudra contacter les coordinateurs.